

PRESENTATION DE STAR-UEMOA

(Bamako, le 13 mars 2019)

Mme SOW Fatoumata Aya DEMBELE
Chef du Service des Opérations Bancaires
Agence Principale de la BCEAO à Bamako



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION
- II. PARTICIPANTS A STAR-UEMOA
- III. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME
- IV. POSTE DE TRAVAIL DU PARTICIPANT
- V. OPERATIONS ADMISES
- VI. PROFIL DE LA JOURNEE D'ECHANGES
- VII. FORMAT DES MESSAGES
- VIII. AVANTAGES DE L'ADHESION DES TPN AUX SYSTEMES DE PAIEMENT
- IX. EXPERIENCES DE CERTAINS TPN DE L'UNION EN MATIERE DE SP
- X. CONCLUSION

I – INTRODUCTION

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de paiement, la BCEAO a mis en place 2 systèmes (STAR-UEMOA en 2004 et SICA-UEMOA en 2005).

SICA-UEMOA = Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'UEMOA ;

STAR-UEMOA = Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA.

STAR est un système électronique, centralisé pour le règlement **en temps réel et en continu**, des instructions de paiement, en FCFA.

I – INTRODUCTION

STAR-UEMOA permet de :

- traiter les opérations d'importance systémique ;
- réduire les risques de paiement ;
- faciliter la gestion monétaire et le fonctionnement du marché financier.

II – PARTICIPANTS A STAR-UEMOA

3 modes de participation :

Participation directe : le participant possède un compte de règlement ainsi qu'une liaison directe avec le système. Cette liaison lui permet d'émettre des ordres de paiement et de suivre sa position ;

Participation indirecte : elle permet aux participants disposant d'un compte de règlement mais n'ayant pas de liaison directe avec le système, de transmettre leurs ordres via un « Service Bureau » ouvert dans les locaux des Directions Nationales de la BCEAO ;

II – PARTICIPANTS A STAR-UEMOA

Sous-participation : dans ce mode, les sous-participants sont représentés par un participant direct ou indirect dont ils utilisent la plateforme. Ils ne disposent pas de compte de règlement dans le système et le participant mandataire assume la responsabilité financière de leurs ordres dans le système.

II – PARTICIPANTS A STAR-UEMOA

Les participants à STAR-UEMOA sont les structures suivantes :

- ♦ la BCEAO ;
- ♦ les banques et établissements financiers agréés ;
- ♦ les Institutions Financières régionales (BOAD, BIDC) ;
- ♦ le DC/BR ; SICA-UEMOA ; le GIM-UEMOA ;
- ♦ SAGETIL-UMOA ;
- ♦ Trésors Publics Nationaux ;
- ♦ les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation.

II – PARTICIPANTS A STAR-UEMOA

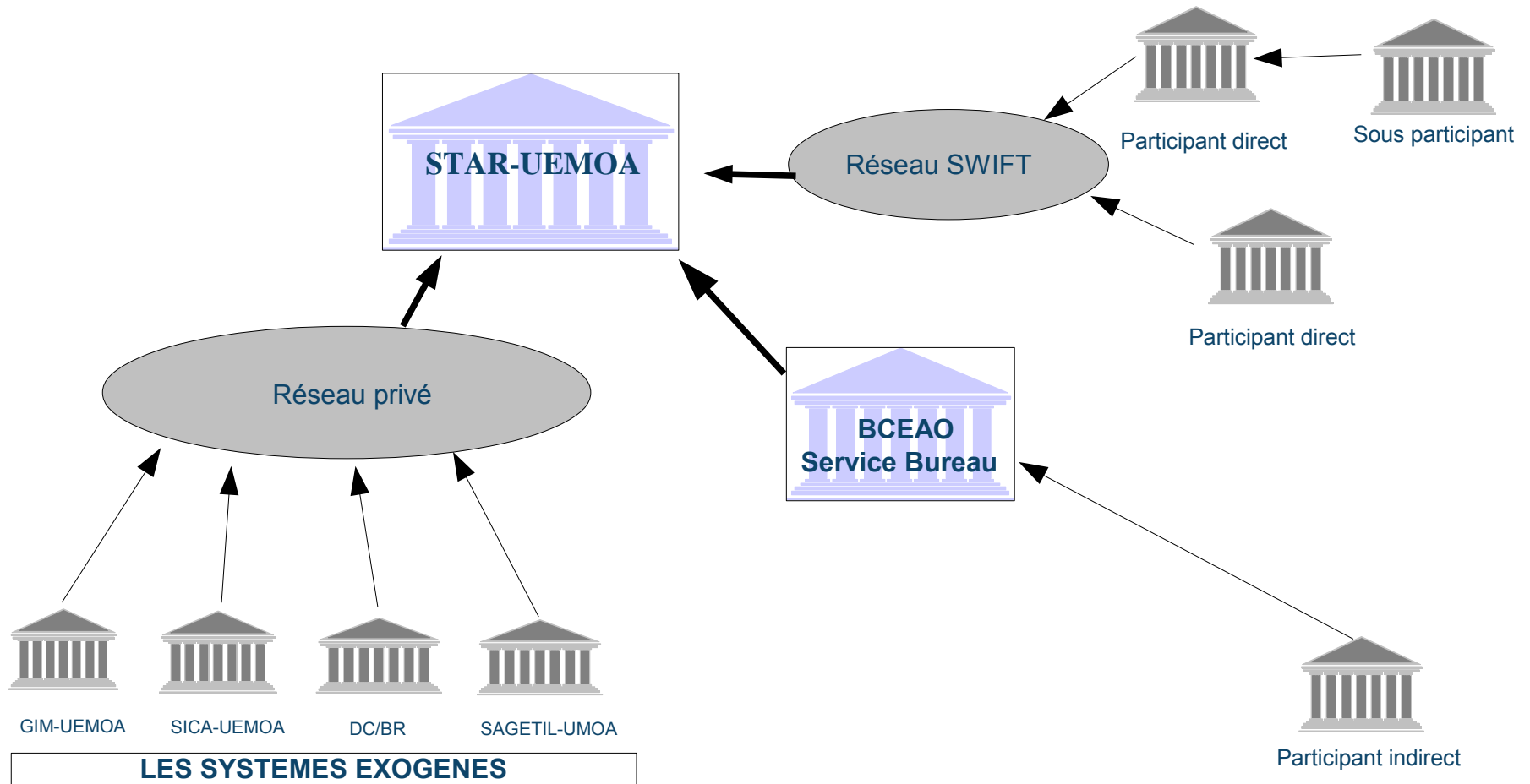
Chaque participant est identifié par :

- un identifiant unique : un **code BIC SWIFT** ou **pseudo code Bic Swift** ;
 - le **code bic Swift** est attribué par la Société Swift au participant ;
 - le **pseudo code Bic Swift** est attribué par la BCEAO ;

Format d'un code bic : **BDMAMLBA** (8 caractères)

- un **compte de règlement** sauf pour le sous-participant (attribué par la BCEAO).

II – PARTICIPANTS A STAR-UEMOA

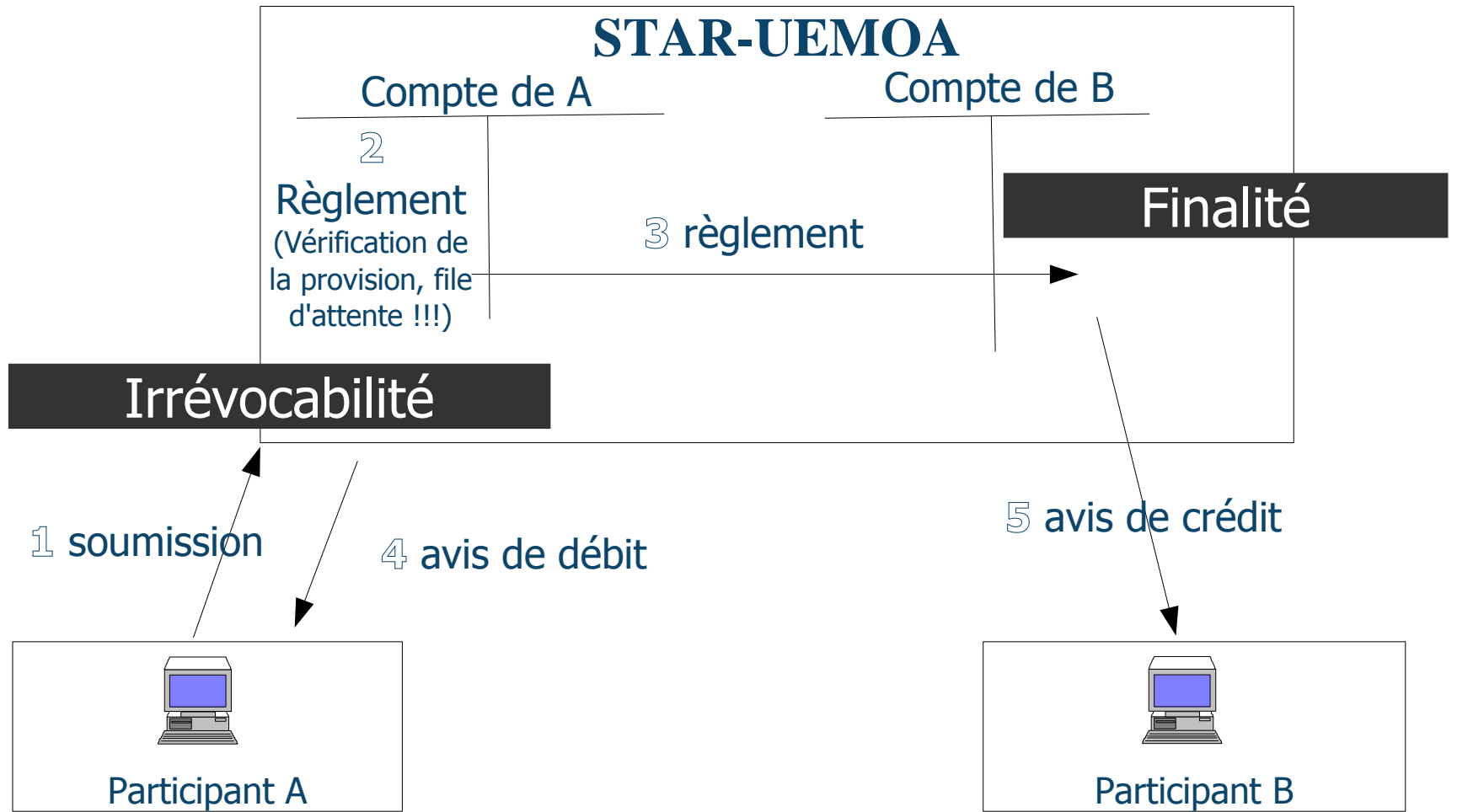


III – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Règles de traitement des ordres de paiement :

- ♦ Paiement sur une base brute en temps réel ;
- ♦ Irrévocabilité ;
- ♦ Traitement selon le niveau de priorité et l'ordre d'arrivée ;
- ♦ Contrôle automatique de la provision ;
- ♦ Imputation immédiate des opérations.

III – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



III – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

GESTION DE LA LIQUIDITE

STAR-UEMOA propose plusieurs mécanismes permettant la gestion de la liquidité et la fluidité des échanges

Centralisation de la liquidité sur un compte unique de règlement

Gestion des files d'attente : C'est le mécanisme permettant au participant émetteur de ré-ordonnancer les paiements en file d'attente en modifiant le niveau de priorité.

Niveaux de priorité :

10 : niveau élevé pour les opérations BCEAO

20 : urgent

30 : normal

III – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

GESTION DE LA LIQUIDITE

Il est prévu dans STAR-UEMOA un mécanisme pour bloquer une partie de la liquidité en prévision de certaines opérations notamment :

- **les retraits fiduciaires ;**
- **les opérations de la BRVM** (pour les SGI et pour leur propre compte)

IV – POSTES DE TRAVAIL DU PARTICIPANT

Le poste de travail Opérateur : Il offre la possibilité d'effectuer la saisie des ordres, la double saisie et le contrôle préliminaire des ordres de paiement avant leur envoi vers STAR-UEMOA pour exécution.

Le poste de travail Contrôleur : Il fournit au participant un ensemble de fonctions pour le contrôle des documents de paiements préparés sur le poste de travail opérateur, pour l'envoi des documents vers STAR-UEMOA en tant que messages SWIFT, pour tracer les documents et les statuts de compte dans le système.

IV – POSTES DE TRAVAIL DU PARTICIPANT

Le poste de travail de supervision WEB : Ce poste de travail utilise un navigateur web standard pour superviser les comptes et la période active de la journée, la table des participants actifs.

V – OPERATIONS ADMISES

Opérations interbancaires : virements en francs FCFA entre participants, PIB, couverture d'opérations diverses

Opérations de la clientèle : règlement des ordres de paiement des clients

Opérations du marché financier : règlement en espèces des opérations sur titres de la BRVM (DC/BR)

V – OPERATIONS ADMISES

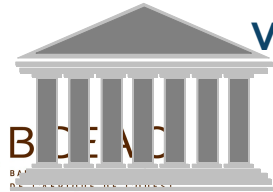
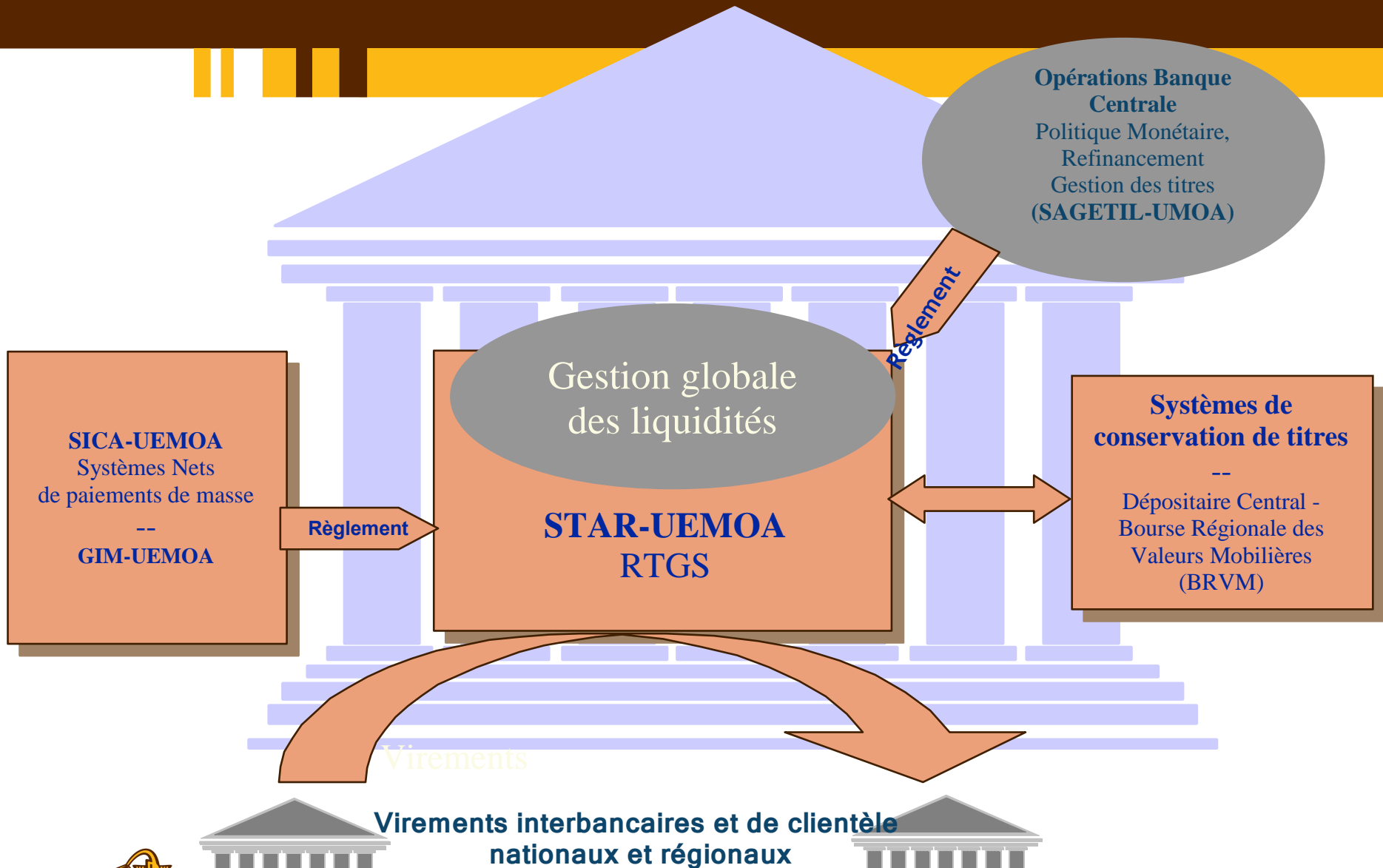
Opérations de guichets : retraits et dépôts fiduciaires

Opérations de politique monétaire : injection et reprise de liquidités, règlement espèces des opérations sur titres, SAGETIL-UMOA

Règlement des soldes de compensation : SICA-UEMOA et GIM-UEMOA

Opérations de couverture en CFA des Transferts en devise : Réception ou transmission de fonds vers l'extérieur.

V – OPERATIONS ADMISES



VI – PROFIL DE LA JOURNEE D'ECHANGES

07H45 - 08H00	Initialisation de la journée d'échanges	
08H00	Début des échanges	Echanges entre participants
08H00 - 08H30	Echanges de matinée et règlement des opérations de la BRVM	
08H30 - 10H30	Echanges début de matinée	
10H30 - 12H00	Règlement des opérations gérées par la BCEAO (Politique monétaire) <i>Déversement des soldes de compensation SICA-UEMOA</i>	
12H00 - 12H20	Règlement des soldes de compensation de SICA-UEMOA	
12H20 - 16H00	Période d'échanges après midi	Echanges entre participants
16H00 - 16H20	Règlement des soldes de compensation monétique du GIM-UEMOA	Gel temporaire des échanges
16H20 - 17H30	Période d'échanges après midi	Echanges entre participants
17H30	Arrêt des échanges	
17H30 - 18H30	Génération des relevés et clôture de la journée	

VII - LES FORMATS DE MESSAGES

Les messages STAR-UEMOA sont des messages au format SWIFT.

3 familles de messages sont utilisés :

- Messages Financiers (MT 103 et MT 202)
- Messages non financiers ou requêtes ou réponses du système (Exples : MT910 : avis de débit, MT999 pour les demandes de retour de fonds).

VIII – AVANTAGES DE L'ADHESION DES TPN AUX SYSTEMES DE PAIEMENT

L'élargissement de l'accès des Systèmes de Paiement aux TPN présente les avantages ci-après :

- l'optimisation du traitement des opérations, notamment en terme de sécurité et de célérité ;
- l'autonomie dans la prise en charge des opérations ;
- **suivi et gestion efficiente de la trésorerie.**

XI - EXPERIENCES DE CERTAINS TPN DE L'UNION EN MATIERE DE CONNEXION AUX SYSTEMES DE PAIEMENT

PAYS	STAR	SICA
BURKINA	Non connecté	13/07/2012 Le Trésor émet des chèques (Banque du Trésor) et présente toutes ses valeurs en compensation.
NIGER	01/03/2018 Tous les virements sont exécutés par le Trésor.	05/11/2018 Pas de chèque du Trésor. Toutes les valeurs sont présentées en compensation par leur soin.
SENEGAL	05/10/2016 Tous les virements sont exécutés par le Trésor.	05/10/2016 Le Trésor émet des chèques (Banque du Trésor) et présente toutes ses valeurs en compensation.
MALI	19/01/2018 Démarrage progressif (seuils fixés pour les virements, montant ≥ 500 MFCFA pour PGT et ≥ 200 MFCFA pour la RGD)	12/09/2014 Pas de chèque du Trésor. Toutes les valeurs sont présentées par leur soin à l'exception de celles en faveur de deux comptes (FNL et Minifi F.C.A).

X – CONCLUSION

La Banque Centrale veille au bon fonctionnement et à la sécurité des Systèmes de Paiement. A cet effet, elle prend toutes les mesures requises en vue d'organiser et d'assurer l'efficacité et la solidité desdits systèmes.

Pour tirer le meilleur profit des SP, les TPN doivent :

- développer des interfaces sécurisées entre les SP et leur système d'information ;
- mettre en place une organisation efficace et des procédures adaptées.